

Sébastien LECLERC

Député du Calvados

Paris le 28 mars 2018

Monsieur,

J'ai bien intercepté votre courriel concernant les mesures de « sécurité routière » annoncées par le Gouvernement, dont la plus problématique est l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 Km/h sur le réseau secondaire et je tenais à vous en remercier.

La position adoptée par le Gouvernement, ignore les difficultés de déplacement dans les départements qui n'ont pas la chance de disposer de deux fois deux voies, ni d'autoroute et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leurs véhicules pour tout déplacement personnel ou professionnel.

L'efficacité de cette mesure n'est d'ailleurs pas avérée actuellement, au regard des pays voisins qui l'ont adoptée ! Ne pourrait-on pas imaginer, alors, d'autres pistes d'amélioration de sécurité routière moins pénalisantes pour les territoires ?

Il me semble, comme vous le soulignez, qu'une véritable politique de sécurité routière doit commencer par une rénovation du réseau routier et un aménagement des zones dangereuses.

En tant qu'élu du Calvados, j'ai soutenu bon nombre d'initiatives de mes collègues parlementaires qui se sont insurgés contre cette limitation de vitesse à 80Km/h, j'ai été, d'ailleurs, l'un des premiers à avoir signé la pétition lancée par mon collègue, et ami, Vincent DESCOEUR, Député du Cantal, allant dans ce sens.

Si, toutefois, cette mesure venait à être confirmée, elle s'apparenterait à une double peine pour les habitants de notre territoire.

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Sébastien LECLERC